

Certificat complémentaire « Direction d'un accueil collectif de mineurs » (CC DACM)

Le certificat complémentaire « Direction d'un accueil collectif de mineurs » prépare les candidats à exercer des fonctions de direction au sein d'un accueil collectif de mineurs. La formation permet d'acquérir les repères réglementaires, pédagogiques, organisationnels et managériaux nécessaires pour concevoir, conduire et évaluer un projet de direction en garantissant la sécurité et la protection des mineurs.

Durée: 105.00 heures (15.00 jours)

La formation comprend 105 heures en centre de formation, soit 15 journées de 7 heures, auxquelles s'ajoutent 18 jours minimum de mise en situation professionnelle en fonctions de direction au sein d'un accueil collectif de mineurs déclaré.

Profils des stagiaires

- Titulaires ou personnes admises en formation à un BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS associé au certificat complémentaire.
- animateurs, éducateurs ou professionnels souhaitant exercer des fonctions de direction en accueil collectif de mineurs.
- Salariés, agents publics, bénévoles associatifs ou personnes en reconversion disposant d'une première expérience dans le champ de l'animation.

Prérequis

- Être titulaire ou admis en formation à un diplôme associé au certificat complémentaire.
- Justifier d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont au moins une en accueil collectif de mineurs.
- Présenter les pièces administratives et justificatifs demandés lors de l'inscription.
- Participer à l'entretien de positionnement organisé par l'organisme de formation.

Accessibilité : Au sein de Noitulos / solutionN nous renseignons et accueillons les personnes en situation de handicap.

Nous pouvons adapter les conditions d'accès et les modalités d'accompagnement. Pour cela nous vous invitons à nous en informer à : contact@noitulos-solution.com

Objectifs pédagogiques

- À l'issue de la formation, le candidat sera capable de préparer, conduire et évaluer une action de direction au sein d'un accueil collectif de mineurs, dans le respect du cadre réglementaire et des besoins des publics accueillis.
- Situer son rôle et ses responsabilités dans le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
- Concevoir un projet pédagogique cohérent avec le projet éducatif de l'organisateur.
- Organiser le fonctionnement administratif, matériel, financier et humain d'un accueil collectif de mineurs.
- Manager une équipe d'animation et accompagner les professionnels dans leurs missions.
- Garantir la sécurité physique, morale et affective des mineurs.
- Associer les familles, les partenaires et l'organisateur au fonctionnement de l'accueil.
- Évaluer le fonctionnement de l'accueil et analyser sa posture de direction.
- Préparer le document écrit et l'entretien de certification.

Contenu de la formation

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET LES RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR

- Organisation générale des accueils collectifs de mineurs.
- Responsabilités du directeur et relations avec l'organisateur.
- Obligations réglementaires, déclarations, documents et contrôles.
- Sécurité, santé, hygiène, prévention des risques et protection des mineurs.
- Valeurs de la République, laïcité, égalité et lutte contre les discriminations.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

- Analyse du projet éducatif de l'organisateur.
- Diagnostic du contexte, des publics et des ressources.
- Définition des intentions éducatives et des objectifs pédagogiques.
- Organisation des activités, des rythmes et de la vie quotidienne.
- Modalités d'évaluation du projet pédagogique.

L'ORGANISATION ET LA GESTION DE L'ACCUEIL

- Préparation administrative, matérielle et logistique.
- Élaboration du budget et suivi des moyens.
- Organisation des espaces, des temps et des activités.
- Gestion des documents obligatoires et des informations utiles.
- Relations avec les familles, les partenaires et les prestataires.

LE MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE

- Constitution et accueil de l'équipe.
- Répartition des rôles et organisation du travail.
- Conduite de réunions et transmission des informations.
- Accompagnement, régulation et évaluation des animateurs.
- Prévention et gestion des tensions ou situations difficiles.

LA CONDUITE ET L'ÉVALUATION DE LA DIRECTION

- Prise de décision et adaptation aux imprévus.
- Suivi quotidien du fonctionnement de l'accueil.
- Analyse de pratique et évolution de la posture professionnelle.
- Bilan avec l'équipe, l'organisateur, les familles et les partenaires.
- Préparation du document écrit et de l'entretien certificatif.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

La formation est assurée par des professionnels disposant de compétences en direction d'accueil collectif de mineurs, management d'équipe, réglementation, conduite de projet et accompagnement pédagogique. Coordination pédagogique : Olivier BALS

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation pour les formations en présentiel
- Plateforme extranet / E-learning pour les formations en distanciel
- Rendez-vous Visio réguliers avec le formateur pour être accompagné tout au long de sa formation
- Documents supports de formation projetés ou en ligne
- Exposés théoriques 30 %
- Etude de cas concrets 70 %
- Quiz en salle ou en ligne
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Durée de la connexion du stagiaire sur la plateforme E-Learning
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaire d'évaluation de la formation

Mise à jour le 30 juillet 2026